



BULLETIN MUNICIPAL



Janvier 2023

Edito



Chères Soiziennes, chers Soiziens,

Les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous adresser des vœux très chaleureux de réussite, de bonheur et surtout de bonne santé pour vous et tous ceux qui vous sont chers en cette nouvelle année 2023.

Malgré l'année 2022 qui s'achève sur une période troublée par les conflits et les aléas climatiques, notre commune a su terminer cette année sur deux notes positives : un repas pour nos aînés qui n'avait pas eu lieu depuis 2019 et la venue du Père Noël autour d'un buffet convivial suivi d'un concert des XIII de Fromentière à l'église de SOIZY aux BOIS.

Cette année 2022 a été marquée par de nombreuses réalisations :

- L'aménagement des abords de la mairie avec la pose de portails, main-courante, d'un nouveau garde-corps, la réfection des chemins du jardin et la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite
- La réfection de certains trottoirs et entrées d'habitation
- L'aménagement des sanitaires de la mairie et de la salle des fêtes
- Le nettoyage du trou margot et de ses abords.

Je remercie chaleureusement tous les habitants et conseillers municipaux qui se sont mobilisés et investis dans le nettoyage du trou Margot, l'aménagement des bâtiments communaux et dans l'organisation des manifestations.

Malgré de nombreux imprévus, les travaux de la salle des fêtes sont en passe d'être achevés. La réception avec les entreprises et l'architecte est imminente et devrait pouvoir permettre l'inauguration et l'utilisation de la nouvelle salle des fêtes courant 1^{er} semestre 2023.

Cette année 2023 sera également porteuse de nouveaux projets et enjeux notamment autour de la proximité, de la suite de l'aménagement du cimetière et de la salle des fêtes et du zéro phyto.

Comme chaque année, je remercie les sapeurs-pompiers de l'Unité Opérationnelles de SOIZY aux BOIS pour la soixantaine d'opérations réalisées sur notre territoire en 2022.

Je remercie également notre secrétaire, Alexandra Ribéry, pour son professionnalisme, sa disponibilité et le travail accompli à nos côtés durant 2 années et lui souhaite mes meilleurs vœux de réussite professionnelle dans ses nouvelles fonctions.

Belle et heureuse année à toutes et tous

Sandrine CLOMES
Le Maire

LES MANIFESTATIONS 2022

Nous sommes heureux d'avoir pu reprendre le cours des manifestations habituelles. Nous remercions les conseillers municipaux qui ont aidé à leur organisation et les habitants de leur présence !

LA CEREMONIE DU 8 MAI 2022



Un hommage a été rendu à l'église St Martin de Soizy-aux-Bois, puis dans les bois de l'Homme Blanc. La commune de Corfélix s'est associée aux habitants de Soizy, pour le dépôt de gerbe dans les bois, comme chaque année depuis 2 ans. Un verre de l'amitié au rez-de-jardin a clôturé cette belle matinée !

LE 14 JUILLET 2022

LE 11 NOVEMBRE 2022



Les portes drapeaux étaient présents lors de la cérémonie du 14 juillet à la Nécropole.



REPAS DES ANCIENS

Le 27 novembre 2022, le traditionnel repas des anciens a pu être organisé. Les aînés qui se sont inscrits et qui ne pouvaient se déplacer ont reçu un panier gourmand.



Le repas a eu lieu exceptionnellement au Restaurant l'Ardennais à Baye. Il s'est déroulé dans la bonne humeur avec la présentation du film : La vie à Soizy aux Bois racontée par nos Seniors, réalisé par Myriam Tinturier en partenariat avec l'association LA DINA (Diminuer l'isolement de Nos Aînées). Un retour dans le passé depuis la création du Comité des Fêtes de Soizy aux Bois en 1983. L'après-midi s'est poursuivi avec la présence d'un groupe musical qui a permis la digestion avec quelques pas de danse !

La DINA est une association Montmiraillaise qui apporte de la convivialité aux aînés et qui participe à la conservation du patrimoine humain. L'association propose ainsi gratuitement des visites à domicile, des enregistrements de témoignages. Renseignements auprès de Mme LAGRUE : 06.27.11.29.28

LE BUFFET DE NOËL

Afin de regrouper l'ensemble des habitants autour d'un moment convivial, un buffet de Noël pour petits et grands a été organisé.

Les enfants inscrits, ayant 12 ans ou moins, se sont vu remettre un cadeau culturel par le Père Noël. En fonction de leur âge, il s'agissait soit de livres, soit de places de cinéma ; une première à Soizy aux Bois, ce qui a permis de regrouper une cinquantaine de personnes. Une première également pour le Père Noël qui nous remercions chaleureusement pour avoir fait le déplacement et ravi nos enfants.



Première rencontre avec le Père Noël pour Lily !

Le buffet a été suivi d'un concert de l'Harmonie des XIII de Fromentières à l'Eglise Saint- Martin. Une quarantaine de personnes a assisté à ce concert alliant musiques de Noël et musiques contemporaines mythiques. La prestation des 27 musiciens et de la cheffe d'orchestre, Sylvie Dehaussy, a été très appréciée.

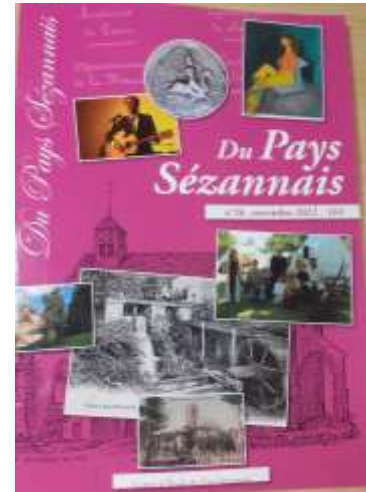


L'orchestre les XIII de Fromentières a réussi à tenir dans le chœur de l'Eglise !

LE PATRIMOINE DE SOIZY AUX BOIS MIS EN VALEUR PAR LE PAYS SEZANNAIS

Madame Arlette Dagnée, qui habitait Montalard, a écrit de nombreux récits sur la vie à Soizy aux Bois. Dans le n°26 du Pays Sézannais, René Guyot, passionné d'histoire et plus précisément de la région Sézannaise, a consacré deux pages à l'histoire de la Tuilerie de Soizy aux Bois décrit par Madame Dagnée. Ainsi, ont pu être mises en valeur les richesses de notre patrimoine.

La tuilerie de Soizy aux Bois se situait sur la gauche en partant vers Oyes. Elle a fonctionné jusque dans les années 1930. Des tuiles issues de la Tuilerie avaient pour inscription 1893. Le bâtiment n'existe plus et malheureusement aucune photo de ce bâtiment n'a été retrouvée.



LE PETIT BOIS DU PRE DE LA CLOCHE

Plusieurs arbres sont tombés et d'autres risquent de tomber dans le petit bois du Pré de la Cloche. Un arrêté a été pris par Madame le Maire pour interdire l'accès au public.

La première étude fait état de nombreux chênes et frênes malades ou sans vie. Il est préconisé d'abattre tous les arbres. Un second avis sera demandé. L'objectif est de faire perdurer ce petit bois sans faire prendre de risques à quiconque, soit en replantant, soit en conservant les arbres non touchés. En espérant qu'une solution intermédiaire puisse être prise sans trop dénaturer le pré de la Cloche.



LE TROU MARGOT

Le Trou Margot est l'un des anciens lavoirs de notre village.

La mise en valeur du Trou Margot, commencée l'année dernière à l'initiative d'un conseiller municipal, s'est poursuivie cette année grâce à l'implication de séniors de notre village. Ils ont ainsi nettoyé le fond, arraché les roseaux, réparé la clôture, élagué autour du lavoir et remis en état la toiture.

Il reste encore du travail qui se poursuivra en 2023 : peinture, murs, boiserie.

Encore merci à tous pour l'investissement et les actions qui visent à restaurer notre patrimoine, une partie de l'histoire de notre village.



Avant



Après

Nous espérons que les détériorations : tags, tuiles cassées, jouets ou tout autre objet envoyés dans l'eau ne seront plus qu'un lointain souvenir.

Et surtout que le temps passé à rénover et nettoyer sera respecté !

Nous comptons sur vous, petits et grands !

MISE EN CONFORMITE DE L'ACCES DE LA SALLE COMMUNALE CONCERNANT LES NORMES LIEES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES

Suite à une demande de subvention, nous avons obtenu des financements dans le cadre du Plan de Relance à hauteur de 50% de 26 500€. Nous avons ainsi pu réaliser l'installation d'un nouveau garde corps, d'une main-courante, de portails et d'un portillon, ainsi que procéder à la réfection de l'enrobé sur les allées.



LES TROTTOIRS

Une intervention sur la Départementale a été prévue en fin d'année. Cela a été l'occasion de refaire dans le même temps les trottoirs qui avaient été détériorés pendant la dernière phase d'effacement du réseau. Les trottoirs des nouvelles habitations ayant une délimitation de propriété ont pu également bénéficier de nouveaux enrobés.



AMENAGEMENTS

Plusieurs aménagements à l'intérieur et à l'extérieur de la salle des fêtes ont été menés.

Des cendriers extérieurs ont été installés, ainsi que des équipements dans les toilettes publiques.

Un nouveau panneau d'affichage a été mis près de la Mairie. Le panneau d'affichage dans l'arrêt de bus est conservé pour les documents liés à la scolarité.

Un panneau d'affichage a été également installé dans le second arrêt de bus. L'ancien panneau d'affichage rue des barres sera désormais un affichage libre pour tous les habitants.



Un grand merci aux installateurs de la commune qui ont pris de leur temps !

LES IMPREVUS

Nous avons subi un dégât des eaux dans le nouvel office de réchauffe. Des infiltrations par le toit terrasse ont eu lieu en début d'année 2022. La fuite a été réparée durant l'été à la suite de nombreuses interventions et vérifications faites par l'équipe municipale.

Une fois la fuite colmatée, le plaquiste et les peintres se sont mis à pied d'œuvre pour restaurer le plafond.

L'extension de la salle des fêtes n'est à ce jour pas encore réceptionnée par l'architecte et les entreprises. Nous espérons que l'année 2023 permette l'inauguration et l'utilisation pleine et entière de notre salle des fêtes.



Avant

Après

Pour suivre toutes les informations, utilisez Panneau Pocket sur téléphone, tablette ou ordinateur !

130 smartphones ou tablettes suivent l'actualité de Soizy aux Bois.

La municipalité utilise ce moyen pour informer l'ensemble des habitants sur des alertes (coupures d'eau, intempéries, etc.), les actions de la commune, les travaux, les informations utiles.



LE SITE INTERNET



Le site Internet de notre commune a fait peau neuve. Notre prestataire a exhaussé le souhait que nous avions de moderniser notre site qui possède désormais des pages d'informations, des pages d'actualités et des affichages.



LE LOGO DE SOIZY AUX BOIS

En milieu d'année 2022, les habitants ont été sollicités pour participer au choix du logo qui figure sur notre site Internet et permet d'identifier notre village. Nous avons obtenu une vingtaine de réponses. Le choix s'est porté sur ce logo :

Merci aux habitants pour leur participation.



L'ENVIRONNEMENT

Compostage au cimetière

Un nouvel affichage a été instauré pour la gestion des déchets au cimetière. L'objectif : le bon usage du compostage sans plastique et de la poubelle grise sans terre !

Zéro-Phyto

En application de l'art. L. 253-7 du Code rural et de la pêche maritime, qui offre la possibilité d'interdire ou d'encadrer l'usage des produits phytopharmaceutiques dans des zones particulières, le gouvernement a pris cet arrêté (JO du 21/01/2021) qui vient renforcer les contraintes s'appliquant en zone non agricole. Concrètement, le texte étend l'interdiction d'utilisation, à compter du 1^{er} juillet 2022, aux différents lieux fréquentés par le public ou à usage collectif appartenant à des structures publiques ou privées comme les cimetières.

Le désherbage désormais manuel est donc une problématique au cimetière comme dans les rues.

Il est rappelé que chacun peut participer en entretenant autour de la tombe de ses proches. Pour les habitants, chacun doit entretenir les abords de sa propriété. Outre le désherbage, il y a également l'entretien des arbres et des arbustes.



Il est envisagé en 2023 une demi-journée ou une journée citoyenne pour participer de manière collective et conviviale au nettoyage de notre village.

CREATION D'UN MARCHÉ

A l'initiative de Sandrine Thill, fromagère à Soizy aux Bois et après validation en Conseil Municipal, un marché composé de trois exposants se tient depuis décembre le mercredi après-midi de 15h à 19h sur la place de la Mairie. Depuis une semaine, un boucher vient compléter l'offre proposée.



Les horaires seront dorénavant :
16h à 19h

Afin d'apporter des services aux habitants, le projet d'installation d'une machine à pain sur la place de la Mairie a également été validé par le Conseil municipal.



L'Unité Opérationnelle des Secours (UOS) de SOIZY-LACHY change de dénomination pour devenir un Centre Incendie et de Secours (CIS) de SOIZY-AUX-BOIS.

Le SDIS de la Marne souhaite faire évoluer le CIS de SOIZY-AUX-BOIS car celui-ci est un point stratégique situé sur la RD951 au croisement des centres de secours de SEZANNE, MONTMIRAIL et MONTMORT-LUCY. Le CIS de SOIZY-AUX-BOIS n'est donc plus rattaché au centre de secours de SEZANNE et devient autonome.

Les missions du centre seront du Secours d'urgence aux personnes, des opérations diverses dans le moyen terme et de la convergence. La Convergence sert à compléter des véhicules des autres centres directement sur l'intervention.

Actuellement le centre est équipé d'un véhicule léger avec de l'équipement pour réaliser les premiers secours, celui-ci pourra évoluer.

Le centre d'incendie et de secours lance un appel à recrutement de sapeurs-pompiers sur la commune mais aussi sur les communes limitrophes, LACHY, LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE, CORFELIX et OYES ; cette zone pouvant évoluer.

Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous !

UN ENGAGEMENT CITOYEN, avec de belles missions :

- Protéger les personnes, les biens et l'environnement
- Lutter contre les incendies, accidents, sinistres et catastrophes
- Assurer les secours d'urgence aux personnes, ainsi que leur évacuation
- Evaluer et prévenir les risques technologiques et naturels

PASSEZ A L'ACTION, EVEILLEZ LE POMPIER QUI EST EN VOUS !

Vous êtes motivé(e), dynamique, disponible ? Rejoignez-nous !

Le CIS de SOIZY-AUX-BOIS recrute des sapeurs-pompiers volontaires !

Conditions d'accès :

Être motivé(e) et disponible

Être âgé(e) de 16 ans au moins (avec autorisation parentale) et de 55 ans au plus dans l'année de recrutement

Résider légalement en France

Jouir de ses droits civiques

Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions (bulletin n°2 du casier judiciaire)

Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique

Durée d'engagement :

Un engagement pour une durée de 5 ans renouvelable tacitement. Possibilité de suspendre l'engagement pendant une ou plusieurs périodes.

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL



Conseil Municipal du 05 Avril 2022

- Révision des statuts de la CCBC pour inscrire la compétence autorité organisatrice de la mobilité
- Vote du compte administratif 2021
- Vote du compte de gestion 2021
- Vote de la fiscalité 2022
- Vote des subventions aux associations 2022
- Vote du budget 2022

Conseil Municipal du 28/06/2022

- Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Soizy aux Bois
- Participation communale à l'entretien des fossés de l'association foncière

Conseil Municipal du 27/09/2022

- Transfert de la compétence jeunesse et révision des statuts de la CCBC –
Décision rejetée
- Décision modificative n°1
- Autorisation d'installation d'une machine à pain sur le domaine public

Conseil Municipal du 08/1/2022

- Délibération pour la création d'un marché communal hebdomadaire
- Délibération instaurant un droit de place au marché communal
- Décision modificative n°2

L'ETAT CIVIL

LES NAISSANCES

23/09/2022	LADEUIL Elicia, Jade, Lyna
31/10/2022	DINE Rose, Juliette

LES DECES

06/11/2022	LOSDAT Guy, James
13/12/2022	MATHIEU Léon, Arsène

LES MARIAGES

09/07/2022	AIT YAHIA Christian et POILVERT Florence
------------	--

LES INFORMATIONS UTILES

POUR LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

Mairie de Soizy aux Bois : le mardi de 16h à 19h - Tel : 03.26.80.38.83

Maison France Services à Montmirail : lundi et jeudi matin /mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf 17h le vendredi - Tel :03.26.80.96.60

Aide numérique avec la conseillère numérique : permanence le lundi matin à Montmirail et le mardi après-midi à Sézanne (Ancien Collège) - Tel : 07.88.94.63.59

Assurance maladie : une permanence par mois au CIAS de Sézanne - Tel : 03.26.80.68.45

CAF : permanence en visio le jeudi après-midi de 13h30 à 17h30. Renseignements au CIAS de Sézanne : 03.26.80.68.45

POUR LES CONFLITS, CONSEILS OU AIDES :

UFC QUE CHOISIR : permanence une fois par semaine le jeudi après-midi de 15h à 18h à l'Ancien Collège (sauf vacances scolaires)

Déléguée du défenseur des droits : Mme COURTOISON, permanence sur Sézanne à l'Ancien Collège. Contact Mairie de Sézanne : 03.26.80.46.31

Conciliateur de justice : M.DEBROYE, une permanence deux fois par mois à Sézanne, contact Mairie de Sézanne : 03.26.80.46.31

L'association le MARS (aide aux victimes) : Permanence à la Gendarmerie de Sézanne le mardi de 14h à 17h ou à la Gendarmerie de Montmirail le vendredi de 9h à 12h

Le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille): Permanence sur Sézanne à la Circonscription Départementale. Contact CIDFF : 03.26.65.05.00 ou contact@cidff51.fr

Rappel des horaires autorisés pour le bruit : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h. Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

POUR L'ENVIRONNEMENT :

Horaires de la déchetterie de Maclaunay : Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 Mars : Lundi, Mardi, Mercredi : 13h à 18h30 Samedi : 9h à 12h et 13h à 18h Dimanche : 9h à 12h. Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre : Lundi, Mardi Mercredi : 13h30 à 19h Samedi : 9h à 12h et 13h30 à 18h30 Dimanche 9h à 12h.

Consignes de tri – Trions juste : Sacs jaunes à disposition en Mairie. Nouvelles consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2023. Tous les emballages dans le sac jaune

